



Frais de mutation a payer mais toujours propriétaire

Par **mimile02**, le **25/07/2015** à **12:01**

Bonjour.

je suis propriétaire d un appartement que je souhaite vendre.

j ai signé deux compromis de vente qui n ont pas abouti faute des futurs acquereur.

depuis 2 ans la copropriete me reclame la somme totale de 665 euros qui correspond a 330 euros de frais de cession de part fois 2 et des frais de relance.

je voudrais savoir si je dois payer cette somme alors que je suis toujours propriétaire?

A savoir que cette somme figure sur mes charges trimestrielles et que nous avons changé de syndic sachant que le gestionnaire s est servi dans les comptes de la copro pour se payer.

MERCI de votre aide .

Cordialement